

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 8 mai 2024, les règlements ci-dessous :

- Règlement numéro 376-24 modifiant le règlement numéro 374-24 établissant les règles de régie interne des comités régionaux de la MRC de Pierre-De Saurel, et plus particulièrement l'article 3.7. La modification faisant l'objet de ce règlement concerne spécifiquement la désignation du secrétaire du comité régional de développement (CRD).
- Règlement numéro 377-24 modifiant le règlement numéro 306-19 relatif au traitement des membres du Conseil de la MRC. Les modifications faisant l'objet de ce règlement touchent particulièrement la rémunération annuelle des membres de comités et d'organismes (article 3) afin que cette rémunération soit applicable peu importe le nombre de réunions dans l'année et la liste des comités et d'organismes visés à cet article (Annexe 1).

Les règlements ci-dessus sont disponibles, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 10^e jour du mois de mai 2024.

La directrice des affaires juridiques
et greffière,



M^e Jessica St-Pierre

